Barème des salaires

pour le personnel de restauration

Annexe de la Convention collective de travail (CCT) du secteur de la boulangerie-pâtisserie-confiserie suisse valable dès le 1^{er} janvier 2019

Art. 1 Champ d'application

Ce barème des salaires fait partie intégrante de la CCT; il s'applique au personnel majoritairement affecté à la restauration («personnel de restauration»), une distinction devant être faite entre les travailleurs qualifiés et non qualifiés au sens des articles 6a et 6b CCT.

Art. 2 Salaires minimaux

Les travailleurs employés à temps plein ont droit au minimum aux salaires mensuels suivants dès le 1^{er} janvier 2019, selon leur formation et leur fonction:

		Salaire minimal	
1	Travailleurs au sens de l'art. 6b CCT		
	qui n'ont aucun diplôme professionnel ou aucun diplôme professionnel reconnu (au sens de l'art. 6a, al. 2) dans le domaine d'activité correspondant à leur fonction	3'470 dès 2022: 3'477 dès 2023: 3'582	
	ayant achevé avec succès une formation Progresso	3'675 dès 2022: 3'682 dès 2023: 3'803	
11	Travailleurs au sens de l'art. 6a CCT		
	qui ont un diplôme professionnel (reconnu au sens de l'art. 6a, al. 2) dans le domaine d'activité correspondant à leur fonction		
1.	avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	3'785 dès 2022: 3'793 dès 2023: 3'927	
2.	avec certificat fédéral de capacité (CFC)	4'195 dès 2022: 4'203 dès 2023: 4'369	
2a.	avec certificat fédéral de capacité (CFC) + 6 jours de formation continue spécifique au métier	4'295 dès 2022: 4'304 dès 2023: 4'473	
3.	avec brevet fédéral	4'910 dès 2022: 4'920 dès 2023: 5'108	

Art. 3 Repas et logement

Si l'employeur et le travailleur ne se sont pas mis d'accord par contrat individuel sur le coût des repas et du logement, ce sont les taux fixés par l'AVS respectivement en vigueur qui s'appliquent pour la rémunération en nature.

Petit déjeuner	CHF	3.50
Repas de midi	CHF	10.00
Repas du soir	CHF	8.00
Logement	CHF	11.50

Adopté par les parties contractantes:



Pour l'Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (BCS)

Silvan Hotz, président

Urs Wellauer, directeur



ALEMONATION SHIPSED BY DESCRIPTION OF A SHIPSED SET ASSETS OF ANIMALISE OF

Pour Hotel & Gastro Union (HGU)

Esther Lüscher, présidente

Roger Lang, responsable du service juridique

syna

Pour le syndicat Syna

Jolanta Krattinger, Exécution CCT et

service juridique

Johann Tscherrig Politique d'intérêts et CCT